

**AVENANT N° 1****A LA CONVENTION CADRE L'ATTITUDE PROVENCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL N°184 EN DATE DU 17 JUILLET 2015**

ENTRE,

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, représentant le Département, autorisée à signer, en vertu de la délibération de la Commission Permanente n° XXX en date du JJ/MM/AAAA, d'une part,

ET,

<b>Nom de la structure</b> (raison sociale)	:	
<b>Login</b>	:	
<b>Représentée par</b> (la personne habilitée à signer la présente convention)	:	NOM
	:	Prénom
	:	Fonction
<b>Adresse administrative</b>	:	
	:	
	:	Code postal                      Commune

Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 23 mai 2014, approuvant la convention cadre du dispositif L'Attitude 13 pour la période 2014-2017 entre les partenaires et le Département.

Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 17 juillet 2015, approuvant la convention cadre du dispositif L'Attitude Provence pour la période 2015-2017 entre les partenaires et le Département.

Vu la convention cadre du dispositif L'Attitude Provence signée avec le partenaire désigné ci-dessus.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 :

L'article 4 : Durée de la convention, est modifié comme suit :

La présente convention est conclue de la date de la signature jusqu'au 31 août 2018. En cas de modification des modalités du partenariat, une nouvelle convention sera conclue entre le Département des Bouches-du-Rhône et la structure partenaire.

Article 2 :

Tous les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Marseille, le

Pour le Partenaire

Pour le Département

Signature du Président et cachet de la  
structure

La Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
Martine VASSAL